



Contact :	06.45.52.60.30
	07.87.55.09.78
	06.85.27.45.80

## **PRIME GRAND AGE : DE QUI SE MOQUE-T-ON ?**

Le décret n°2020-66 du 30 Janvier 2020 stipule qu'une prime grand âge doit être versée à tout agents titulaires ou stagiaires relevant des grades d'aides-soignants, ainsi que les agents contractuels relevant de la fonction publique hospitalière exerçant les mêmes fonctions.

Par conséquent cette prime aurait dû être versée dès la fin janvier à chaque agent travaillant dans les services concernés, force est de constater qu'au sein de notre établissement cela n'est pas encore d'actualité.

La direction à annoncer verser cette prime, **MAIS UNIQUEMENT celle du mois d'Avril**, car les finances de l'établissement ne permettent pas de verser le reliquat depuis janvier. La direction nous annonce qu'elle va faire en sorte de continuer à la verser les mois qui viennent, mais qu'en ce qui concerne le reliquat cela sera sujet à discussion lors d'un prochain CTE

Pour nous cela n'est nullement sujet à discussion c'est un dû aux agents, qui plus est a été voté et a été adopté par décret. Nous ne laisserons pas la direction léser les agents des services concernés qui sont régulièrement les oubliés ! **Nous ne transigerons jamais sur les versements des primes dues aux agents, même si nous sommes plus pour une revalorisation des grilles salariales, mais un décret doit être respecté, personne n'est au-dessus des lois !**

## **PRIME COVID : EXTREME PRUDENCE !!!!**

Est-ce que notre établissement relève ou pas des hôpitaux qui pourraient éventuellement prétendre à la prime COVID ?

La direction attend que le décret paraisse, et préfère attendre avant de se prononcer.

Nous avons fait un communiqué en ce sens en date du 16 Avril, vous appelant à la prudence également, attendant donc le décret. **PRUDENCE EST MERE DE SURETE !**

**En premier lieu, Nous revendiquons 300 euros/mois d'augmentation minimum pour tous les hospitaliers !**

## **BONS ESSENCE TOTAL**

Nous avons sollicité plusieurs fois la direction à ce sujet. Hier nous avons eu la confirmation que la direction a bien commander les bons à TOTAL et qu'elle attendait l'impression et la livraison de ces derniers.

Les bons d'achat seront non nominatifs et d'une valeur de 30 euros.

Maintenant la question qui se pose pour la direction est de savoir la répartition de ces derniers, elle nous propose de faire un groupe de travail.

Nous ne voyons pas l'utilité de faire un groupe de travail pour savoir qui a droit ou pas à son bon, pour nous il est clair que l'ensemble des agents du GHBS y a droit quel que soit son mode de transport. D'autant plus que l'établissement à commander des bons en nombre pour l'ensemble des agents !

En effet la direction estime que si une personne vient en bus, bateau, vélo elle n'a peut-être pas besoin du bon.

**Mais qui sommes-nous pour juger ? Et pourquoi faire une différence ? Diviser pour mieux régner n'est pas notre devise !**